Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 50 (1970)

Heft: 4: Les Suisses en France

Artikel: Lettre X : extrait de J.-Henri Meister "Souvenir de mon dernier séjour à Paris", 1797

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-887962

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lettre X

Extrait de J.-Henri Meister « Souvenir de mon dernier séjour à Paris », 1797

Le peuple moderne qui parut toujours avoir le plus de rapport avec les Athéniens, ce fut le peuple de Paris, même sous le joug monarchique. Combien ne doit-il pas leur ressembler encore davantage, depuis qu'il a pu se baigner à loisir dans les flots orageux de la démocratie, la plus démocratie qu'on eût encore vue dans le monde! Il ne faut donc guère s'étonner que, depuis six ou sept ans qu'il croit être rentré dans tous ses droits, il ait usé déjà trois ou quatre constitutions (1). Nos aimables Athéniens ne donnèrent-ils pas l'exemple de la même inconstance jusqu'à l'époque fatale où les successeurs d'Alexandre, et quelque temps après, les généraux de Rome les eussent entièrement subjugués?

Ne dirait-on pas encore que les Français ont hérité de la faveur distinguée qui fut accordée aux Athéniens par leurs patrons Neptune et Minerve? L'un et l'autre prétendaient également à la gloire de protéger ce peuple. Minerve l'ayant emporté, Neptune lui dit en colère : « Les Athéniens prendront souvent des résolutions extravagantes. — Cela se pourra, répondit Minerve, mais je ferai en sorte qu'elles tourneront à son avantage (2). »

Il me semble, Monsieur, que je vous avais prédit assez juste le sort de la Constitution de 1791, avant comme après le fameux travail du comité réviseur. Sans être plus grand politique que je ne l'étais alors, je compris encore à merveille que la Constitution de 1793, l'œuvre d'un des plus grands philosophes de nos jours, était faite pour rester...sur le papier. J'eus beaucoup plus de respect, je l'avoue, pour celle qui lui fut si promptement substituée. Je ne pense pas que le despotisme ait jamais enfanté, ni dans les enfers, ni sur la terre, un plus sublime, un plus terrible monstre que le gouvernement révolutionnaire. Et, si son infernale énergie ne se fût pas dévorée elle-même, de quels obstacles n'eût-elle pas triomphé, quel eût été le terme de ses efforts et de ses succès? Toute l'horreur qu'inspire cette abominable tyrannie ne saurait défendre notre pensée d'une sorte d'admiration pour les étonnants ressorts d'un si prodigieux pouvoir. Et quelles que soient à l'avenir les destinées de la France, il est impossible d'oublier ce qu'elle dut en 1793, ce qu'elle doit encore en ce moment, à cette concentration inouïe de toutes ses forces et de toutes ses ressources.

J'ai plus d'une raison, et plus d'un motif, pour ne pas présager le sort de la Constitution actuelle avec la même

J.-H. Meister

confiance, avec laquelle j'osai vous annoncer le sort de celles qui l'ont précédée. Je vous ai déjà fait ma confession secrète dans ma première lettre, je vois la Constitution de 1795 à une grande distance de toutes les autres; et, si jamais un pareil gouvernement peut subsister longtemps en France, ce sera du moins plutôt par les moyens adoptés dans ce nouveau régime que par ceux dont on avait essayé jusqu'ici; les vrais principes du gouvernement représentatif y sont moins méconnus; on y voit plus d'une mesure propre à les défendre de l'influence démocratique, qui n'est jamais en dernier résultat qu'un esprit de trouble et de faction. La manière dont la puissance législative se trouve divisée semble aussi devoir la préserver de la violence et de l'impétuosité de ses propres mouvements. On a moins oublié combien il importait à la conservation même de la liberté que le pouvoir exécutif fût un pouvoir réel. Les ressorts du système administratif sont moins multipliés, leur jeu par conséquent plus facile et plus simple. La sphère de tous les pouvoirs est mieux déterminée, et le soin de les diviser n'a pas fait négliger le lien qui devait les unir pour atteindre tous de concert au même but.

(1) Ces trois ou quatre constitutions sont : celle de 1791, œuvre de l'Assemblée constituante; elle sombra au 10 août; — la Constitution du 24 juin 1793, qui resta sur le papier, comme Meister le dit plus loin; — l'état de fait qui s'établit à sa place : l'omnipotence des partis qui furent successivement dominants à la Convention; — enfin la Constitution du 5 fructidor an III.

(2) En écrivant : *à son avantage*, Meister avait dans l'esprit : *à l'avantage d'Athènes*, ou bien : *à l'avantage du peuple athénien*.

Un éditeur plus courageux que nous aurait effacé cette négligence, et aurait imprimé : *à leur avantage*.